

LETTE AUX PARENTS

qui demandent le baptême pour leur enfant

Vous aimez votre enfant et vous êtes prêts à faire tout ce qui est en votre pouvoir pour qu'il soit heureux et devienne un adulte accompli. Vous lui avez donné la vie et vous avez déclaré sa naissance à la mairie : il fait désormais partie de la société des hommes. Maintenant vous voulez, au titre de la Foi, qu'il soit baptisé pour devenir chrétien.

Le BAPTEME le fait entrer officiellement dans l'Eglise de Jésus-Christ, il devient membre du Peuple de Dieu.

Le BAPTEME est une nouvelle naissance, le commencement d'une vie d'enfant de Dieu qui ne doit jamais finir.

Le BAPTEME lui octroie aussi une force toute spéciale : celle de l'Esprit Saint pour lutter contre le mal – en lui et autour de lui – toute sa vie.

POUR VOUS, faire baptiser votre enfant, c'est vous engager à favoriser progressivement l'épanouissement de sa vie d'enfant de Dieu, notamment par la participation à la catéchèse.

POUR L'EGLISE – prêtres, catéchistes, communauté chrétienne – c'est également une grande responsabilité d'accueillir un nouveau baptisé. C'est pourquoi il est important que nous puissions vous rencontrer pour réfléchir à notre commune responsabilité et pour préparer la célébration de ce Baptême.

L'éducation d'un enfant est une tâche difficile : qu'exige-t-elle des parents et de ceux qui collaborent avec eux ?

Qu'est-ce qui vous conduit à demander le baptême de votre enfant ?

En célébrant ce baptême à quoi s'engagent les parents, les prêtres, la communauté chrétienne ?

Dans la mesure du possible, parrain et marraine sont invités à vous accompagner. En revanche, **il n'est pas souhaitable que le bébé soit à cette réunion** : essayez de le confier à un proche ou à un ami. Veuillez vous munir de votre livret de mariage religieux si vous en avez un et remettez-le à l'un des animateurs le jour de la réunion

AVIS PRATIQUES

La date et l'heure du baptême seront fixées par accord entre vous et la paroisse.

Là où la messe dominicale est célébrée, le baptême est possible durant la messe.

Le déroulement de la célébration sera préparé avec le prêtre ou le diacre célébrant.

On peut baptiser par immersion (baptême veut dire « plongée ») l'Eglise encourage cette pratique qui lui vient de ses origines. Dans ce cas, on déshabille l'enfant et on le plonge dans la cuve de baptême (remplie d'eau tiède pour qu'il ne prenne pas froid).

Vous aurez à apporter pour votre enfant un vêtement blanc (autrefois on appelait ce vêtement : la robe de baptême). L'enfant en sera revêtu au cours de la célébration. C'est un vêtement de fête, un vêtement de vie nouvelle.

Vous veillerez à ce que le parrain ou la marraine soit baptisé et croyant, normalement âgé de plus de 16 ans.

Photos et vidéos sont possibles pendant la célébration, au moment du baptême et à la signature des registres, avec la discrétion nécessaire pour respecter le caractère religieux du baptême.

Le sacrement de baptême est gratuit, mais le diocèse demande une offrande de 80 € ou plus, pour financer la vie paroissiale.

Le baptême des enfants d'âge scolaire se déroule par étapes, au cours d'une initiation chrétienne. Se renseigner auprès du curé de la paroisse.

Pour tout autre renseignement, s'adresser à la paroisse

25, rue de la Poterie 61200 ARGENTAN

Tél. 02 33 67 03 16

Courriel : paroisse.bml.argentan@gmail.com

Site internet : www.paroisse-argentan.com